

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONTPELLIER - 3405 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 14/10/2024 - 23875 - 2008 B 02343 - 508 776 192 - A.N.T
CONGRES SARL



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	x
PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
Société ANTCONGRES		154 AV DE LODEVE	
SIRET	5 0 8 7 7 6 1 9 2 0 0 0 1 7	34070 MONTPELLIER	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

*certif conforme à l'original
AG du 11/01/2024*

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	ORGANISATION DE CONGRES	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	-------------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	7 937	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)

D Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Reprise d'entreprise en difficulté art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	Autres dispositifs
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	---	-----	--	-------

Tous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des flacons fiscaux sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:			
Tél:	Tél:			
CGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date: 15/04/2024	Lieu: MONTPELLIER
			Qualité et nom du signataire:	Mr zakraoui
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Signature	
Examen de conformité fiscale (ECF)				

N° 2065 bis
2024

I				REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES			
montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même	a	19 000		payées par un établissement chargé du service des titres	b
montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						c	
montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes terposées						d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						e	
						f	
						g	
						h	
montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i	19 000
montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j	
montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)	19 000

K	DIVERS
NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DON	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice		
Nombre de recus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice		

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❷)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❸)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❹)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❺)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❻)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ❷)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❸)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								
** TOTAUX								

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ❷	
- de l'exercice 2023 (total col.9 + total col.10) ❶		- de l'exercice 2023 ❶	
- de l'exercice précédent ❶		- de l'exercice précédent ❶	
Nom et qualité du signataire		A MONTPELLIER le 15/04/2024	
Mr zakraoui		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise : Société ANTCONGRES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2	
Adresse de l'entreprise 154 AV DE LODEVE		34070 MONTPELLIER	
Durée de l'exercice précédent* 1 2			
Numéro SIRET* 5 0 8 7 7 6 1 9 2 0 0 0 1 7		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 3	
		N-1 3 1 1 2 2 0 2 2 1	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks : CR	
Immobilisations :		Créances :	

Désignation de l'entreprise : Société ANTICONGRES

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :10.000.....)	DA	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	157 242	156 560
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	41 478	19 682
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	208 720	186 242
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	4 600	
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	4 600	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	143 216	185 352
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	14 456	20 452
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	66 804	236 669
	Dettes fiscales et sociales	DY	117 218	142 371
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	34 373	8 865
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	10 333	
	TOTAL (IV)	EC	386 400	593 708
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	599 721	779 950
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	386 400	593 708
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	4 660	14

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société ANTCONGRES										Néant ☐ *	
			Exercice N						Exercice (N-1)		
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC					
	Production vendue biens* services*	FD		FE		FF					
		FG	874 043	FH	86 439	FI	960 482	1 595 184			
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	874 043	FK	86 439	FL	960 482	1 595 184			
	Production stockée*					FM					
	Production immobilisée*					FN					
	Subventions d'exploitation					FO		6 305			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	21 213	24 539			
	Autres produits (1) (11)					FQ					
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	981 695	1 626 028		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS				
	Variation de stock (marchandises)*						FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	317 459	1 133 331		
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	5 614	5 910		
	Salaires et traitements*						FY	459 417	358 795		
	Charges sociales (10)						FZ	143 867	109 361		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo.	- dotations aux amortissements*		dont fonds de commerce	HS	GA	2 428	2 665		
			- dotations aux provisions				GB				
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	4 600			
			Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD				
	Autres charges (12)						GE				
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	933 385	1 610 062		
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	48 309	15 967		
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH			
Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL				
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM				
	Différences positives de change						GN	1 380			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	12 746	10 256		
	Total des produits financiers (V)						GP	14 126	10 256		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	1 969	1 357		
	Différences négatives de change						GS	6 056			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT				
	Total des charges financières (VI)						GU	8 025	1 357		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	6 101	8 899			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	54 410	24 866			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
MIXTE EN DATE DU 22 AOUT 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 22 août,
A 10 heures,

Les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale mixte (l'« **Assemblée Générale** »), au siège social de la Société, sur convocation du gérant de la Société (le « **Gérant** »).

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé de la Société présent entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

L'Assemblée Générale élit Monsieur Samir Zakraoui, en sa qualité de Gérant de la Société, en qualité de président de l'Assemblée Générale (le « **Président** »).

Madame Marie-Christine Vallier est désignée en qualité de secrétaire de l'Assemblée Générale (la « **Secrétaire** »).

La feuille de présence faisant apparaître que l'ensemble des associés sont présents ou représentés et possèdent l'ensemble des actions ayant le droit de vote, l'assemblée générale mixte peut valablement délibérer et est déclarée régulièrement constituée.

Le Président présente l'ordre du jour de l'Assemblée Générale :

- **A titre ordinaire** :
 - Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus au Gérant ;
 - Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ; et
 - Rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.
- **A titre extraordinaire** :
 - Transfert du siège social de la Société ;
 - Modification de l'article 4 des statuts de la Société ; et
 - Pouvoir pour formalités.

HT

Ont été mis à la disposition des associés :

- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- le texte des projets de décisions ; et
- un exemplaire des statuts de la Société.

Les associés déclarent que le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice social clos le 31 décembre 2023, le rapport spécial du Gérant, le texte des projets de décisions ainsi que tous les documents et informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les décisions soumises à leur approbation, ont été mis à leur disposition dans les délais prévus par la loi.

Ces présentations terminées, le Président ouvre la discussion.

Puis, plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte.

* *
*

A TITRE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

*(Examen et approbation des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)
de l'exercice social clos le 31 décembre 2023)*

L'Assemblée Générale, connaissance prise de la plaquette des comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 et du rapport de gestion du Gérant,

constate que les comptes de l'exercice écoulé ne comprennent pas de dépenses somptuaires non déductibles du résultat fiscal, au sens des dispositions du 4 de l'article 39 du Code général des impôts, et qu'il n'est dès lors pas nécessaire d'approuver lesdites dépenses selon les modalités fixées par les dispositions de l'article 223 *quater* du même Code,

arrête de manière définitive, les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2023, qui font apparaître un bénéfice de 41 478 euros,

approuve sans réserve les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 (comprenant le bilan, le compte de résultat et les annexes) qui lui sont présentés, qui font apparaître un bénéfice de 41 478 euros, ainsi que l'inventaire et l'ensemble des opérations traduites dans les comptes,

donne quitus entier et sans réserve au Gérant pour sa gestion de la Société au cours l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2023)

L'Assemblée Générale, connaissance prise de la plaquette des comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 et de la proposition d'affectation du Gérant,

MT

57

prend acte que l'exercice écoulé s'est soldé par un bénéfice de 41478 euros, et que le montant du compte « *Report à nouveau* » s'élevait, à la clôture de l'exercice et avant affectation du résultat, à 157 242 euros,

décide d'affecter une partie du résultat de l'exercice, soit la somme de 1 478 euros au compte « *Report à nouveau* », et le solde de 40 000 euros en dividende.

constate que, du fait de cette affectation, le compte « *Report à nouveau* » est désormais créditeur de la somme de 158 720 euros

rappelle, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, que les dividendes versés au cours des trois derniers exercices sont les suivants :

Exercices sociaux	Distribution globale (en euros)
Exercice clos le 31 décembre 2022	19 000 euros
Exercice clos le 31 décembre 2021	15 000 euros
Exercice clos le 31 décembre 2020	15 000 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

(Rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale,

Connaissance prise du rapport spécial du Gérant sur les conventions relevant de l'article L. 223-19 du Code de commerce,

approuve les conclusions dudit rapport ainsi que la conclusion et/ou la poursuite des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

A TITRE EXTRAORDINAIRE

QUATRIEME RESOLUTION

(Transfert du siège social de la Société)

L'Assemblée Générale,

décide de transférer le siège social de la Société au 24, rue des Soldats – 34000 Montpellier,

décide que le transfert du siège social de la Société prendra effet à la date des présentes.

CINQUIEME RESOLUTION

(Modification de l'article 4 des statuts de la Société)

L'Assemblée Générale,

décide en conséquence de ce qui précède de modifier l'article 4 (*Siège social*) des statuts de la Société comme suit :

« ARTICLE 4 - Siège social

Le siège social est fixé 24 rue des Soldats – 34000 Montpellier.

Il pourra être transféré en tout autre lieu par décision extraordinaire des associés ».

SIXIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'Assemblée Générale,

donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités prescrites par la loi.

* * *

Fait le 22 août 2024

Le Président

Monsieur Samir Zakraoui

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

La Secrétaire

Marie-Christine Vallier

A blue ink signature featuring a stylized 'M' and 'C' followed by a long horizontal stroke.